

		Envoyé en préfecture le 16/06/2026 Reçu en préfecture le 16/06/2026 Publié le 16/06/2026 ID : 070-247000755-20260608-BC2026_001-DE		
		COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL		
		RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT Haute-Saône ARRONDISSEMENT Lure	SÉANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE	
		Désignation du secrétaire de séance		
DÉLIBÉRATION N° BC 2026-001		L'an deux mille vingt-six, le huit juin, les membres du Bureau Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil se sont réunis, en salle de réunion au siège de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil à Luxeuil-Les-Bains 70300 sur convocation adressée par le Président le deux juin dernier. Le Bureau Communautaire nomme Alain Schelle secrétaire de séance. Présents : Jacques Deshayes, Alain Schelle, Claudette Faivre-Bazin, Joël Brice, Loïc Laborie, Michel Calloch, Marie-Hélène Daval, Jean-Luc Daval. Pouvoir : Frédéric Burghard à Loïc Laborie.		
En exercice : 9 Titulaires présents : 8 Pouvoirs : 1 Absents : 1 Nombre de votants : 9				

Exposé

Conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales transposable aux communautés de communes : « au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre, à ce ou ces secrétaires, des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations ».

Décision

Après en avoir délibéré et à **l’unanimité**, le Bureau Communautaire désigne Alain Schelle en qualité de secrétaire de séance.

Ainsi délibéré et signé

Pour copie conforme

Le Président

Jacques DESHAYES